

# L'écho du village

Bulletin municipal d'information de la commune d'Autricourt

N° 5 – Juillet 2016

## SERVICES PRATIQUES

### ● Secrétariat de mairie

☎ 03 80 93 73 03

Horaires d'ouverture :

- mardi : 14h-19h

### ● Agence postale communale

Horaires d'ouverture :

- mardi : 09h30-11h30

- jeudi : 09h30-11h30

- samedi : 11h-12h

### ● Point lecture et point Internet

Horaires d'ouverture :

- mardi : 09h30-11h30 et 14h-19h

- jeudi : 09h30-11h30

- samedi : 11h-12h

### ● Déchèterie de Courban

☎ 03 80 93 79 09

Horaires :

- lundi : 14h-16h

- mercredi : 10h-12h

- samedi : 9h-12h et 14h-18h

### ● Déchèterie de Châtillon sur Seine

Horaires :

- lundi : 14h-18h

- mardi : 9h-12h

- mercredi : 9h-12h et 14h-18h

- jeudi : 9h-12h

- vendredi : 14h-18h

- samedi : 9h-12h et 14h-18h

**Samedi 16 juillet 2016**

entre 11h et 14h

Passage du rallye automobile

**PEKIN-PARIS**

composé de 110 voitures de sport anciennes

## NUMEROS D'URGENCE



SAMU

**15**



POMPIERS

**18**



GENDARMES

**17**

## LE MOT DU MAIRE

Dans l'activité de Maire, il y a parfois des moments où l'on peut se demander ce que l'on fait à ce poste, ne serait-il pas mieux d'être un citoyen lambda qui attend que les choses soient faites par les autres afin de pouvoir critiquer ensuite. Si je me pose cette question, c'est que malheureusement c'est un peu ce qui se passe à Autricourt.

Entouré de quelques personnes, qui comme moi, ont à cœur de faire avancer chaque dossier, j'essuie trop souvent à mon goût, les critiques pour quelques petites malfaçons qui surviennent malencontreusement. Jusqu'à maintenant il me semble que je n'ai pas dilapidé l'argent des contribuables, je peux prouver, que depuis 2008 où j'ai pris la place de Maire, le budget a été doublé, et cela malgré des investissements tous les ans. Voilà il fallait que je le dise, je ne pouvais le garder plus longtemps sur le cœur. Alors, même si certaines choses ne plaisent pas, faut-il rendre négatives toutes les actions de rénovation faites au village ? Je pose la question.

Si je suis morose dans ce mot, c'est que parfois je peux avoir des moments de découragements devant l'ingratitude de certains habitants, et je réaffirme ce que j'ai toujours dit, je suis Maire pour ma commune et non pour moi-même, je peux donc en tirer les conséquences à tout moment.

**Le Maire, Christian VOLTERRANI**

## LES BENNES A VERRE

Il y a eu des vitres et des plats en terre cuite posés au pied des conteneurs ces derniers temps. Voilà l'image prise : une carafe et une espèce de lampe en verre teinté posées sur le sommet des bacs, certainement pour que cela soit plus visible, supposons... De qui se moque-t-on ? De l'employé communal qui nettoie ces incivilités ?

Faudra t-il rappeler encore et encore que les bacs à verre ne doivent recevoir que les bouteilles et les bocaux en **verre**, une carafe est en verre pyrex et non recyclable, d'ailleurs si les ouvertures sont étroites c'est pour calibrer ce que l'on peut y mettre. Faudra-t-il en arriver à installer des caméras par endroit pour filmer et identifier les auteurs de ces dépôts ? On peut se poser la question là aussi.

Et il en est de même sur les emballages des canettes de bière laissées sur place.

Il en est de même aussi pour le dépôt. Des morceaux de tôles de rives et différents bouts de métal qui ont été placés au milieu du passage, alors que ces matériaux y sont interdits, de la provocation pure et simple. Attention au retour devant les portes si leur provenance est trouvée...



Retrouvez l'Echo du village sur Internet : [www.autricourt.fr](http://www.autricourt.fr)

## PONT DU RU

Le Conseil Départemental a décidé de refaire le Pont du Ru au bout de la rue Merdant. Ces travaux étaient devenus indispensables vu l'état de la voûte en pierre qui tombait. D'ailleurs, nous sommes passés très près de l'accident avec les poids lourds et tracteurs qui passent sur ce pont chaque jour, son effondrement était imminent. Pour ce chantier, la circulation est coupée, elle devrait le rester jusqu'à fin juillet afin de permettre le séchage complet du béton qui a été coulé le 1<sup>er</sup> juillet.

Beaucoup de polémiques sur la coupure de la circulation, car les travaux durent plus d'un mois, d'où des problèmes de passages des engins agricoles en début des moissons et l'accès au cimetière. Sur proposition de M. Heuret, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 6 juin, a voté la réfection du chemin de la Plouse qui rejoint le chemin du Ru à la route de Cunfin. Les travaux ont été réalisés rapidement par l'entreprise Boureau afin de faciliter le passage. Précisons qu'il ne s'agit pas d'une déviation officielle, ce chemin peut servir à quelques-uns pour éviter le contournement par Verpillères. Nous informons que ces travaux, non inscrits au budget 2016, d'un montant de 2400 euros, ont été pris sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

Quelques voix s'étaient faites entendre pour demander le report des travaux, la réponse du Conseil Départemental a été « celui qui fait reporter les travaux prend la responsabilité de l'écroulement du Pont au passage d'une lourde charge », c'est clair ! Il a été aussi demandé un pont provisoire, réponse du CD : « cela coûterait trop cher à cause des mises en sécurité imposées aujourd'hui ». Depuis, les travaux vont bon train et seront terminés dans les délais.

Pour information, le Conseil Départemental a débloqué 70 000 euros pour ces travaux.



FERAILLAGE DU PONT



COULAGE DU BETON

CHEMIN DE LA PLOUSE

## NUISANCES SONORES

Rappelons que même si nous sommes à la campagne, des arrêtés encadrent l'utilisation de matériels bruyants, des personnes ont demandé au Maire si une réglementation existait pour ces nuisances. Il existe un arrêté Préfectoral qui régleme les heures suivant les jours de la semaine l'utilisation de matériels bruyants telles que tondeuses, perceuses, scies ... dont le bruit peut gêner les voisins proches à l'intérieur du village.

Sauf nécessités urgentes, il est interdit de faire du bruit de voisinage en dehors des horaires suivants :

**Jours ouvrables : 08h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30**

**Les Samedis : 09h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00**

**Dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00**

Bien sur, ces horaires sont à titre d'information, le dialogue vaut mieux que l'appel aux gendarmes, tout n'est que question de bon sens, de tolérance, mais aussi du respect des voisins. Sachez tout de même que cet arrêté existe et est en vigueur sur toute la Côte d'Or.

## CHEMIN PIETONNIER

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le Maire a proposé que le sable qui va être retiré le long du bief rue du Pont et qui servait à contenir les crues soit utilisé pour faire un chemin piétonnier sur l'accotement de droite entre la sortie du village et le Pont afin que les personnes qui se rendent en promenade vers le chemin « Petit bois » soient plus en sécurité que marcher sur la route où elles se font souvent frôler par les voitures.

A l'unanimité, le Conseil a donné son accord, étant sur la départementale, le Maire a demandé l'autorisation au Conseil Départemental qui accepte, mais demande un dossier pour faire un arrêté de voirie, le Maire va le réaliser.

## REMISE EN ETAT D'UNE TOMBE



Comme l'avait indiqué le Maire au cimetière lors du 8 mai, une tombe d'un soldat mort pour la France a été refaite. Ce soldat n'ayant plus de

famille connue, c'est la commune qui a pris les frais à sa charge comme la loi l'oblige. Il s'agit de la tombe de Téophile LISABAUT, soldat au 409<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, tué au front le 21 juillet 1916 à Herleville, dans la Somme.

Ce geste de la municipalité n'est rien à côté du sacrifice de ces combattants pour notre Liberté.

## BORDURES DE TROTTOIR

Sur la rue Fleuriot, de nombreuses bordures de trottoir sont cassées, nous avons fait au plus urgent pour cette année, où il y avait risque de chute pour les riverains. Nous en referons changer l'an prochain. Sachez que ces travaux ne rentrent pas dans les travaux de voirie que nous effectuons avec le SIVOM, donc non subventionnables. Elles font partie de l'entretien courant sur le budget de fonctionnement malgré que nous sommes sur une départementale.

Il faut savoir également que les rabaissements de trottoirs au droit d'entrée de garage ou autres sont soumis à l'étude et autorisation du Conseil Départemental et les travaux sont à la charge du demandeur.

## CHEMIN DE LA MAISONNEUVE

Comme il a été prévu cette année en travaux voirie, 800 mètres du chemin de la Maisonneuve vont être refaits. Les dossiers sont bouclés sur la somme de 30 000 euros, nous toucherons une subvention du Conseil Départemental de 30%, les travaux devaient commencer après les moissons, c'est l'entreprise Colas qui a eu le marché suite à l'appel d'offre. Les parcelles boisées longeant le chemin ont été élaguées par l'entreprise ROYER de Cunfin, il était impossible de demander à la quinzaine de propriétaires riverains de le faire eux mêmes comme le stipule la loi, car plusieurs d'entre eux nous sont inconnus ou sont en indivis. Si l'élagage a été profond, c'est pour assurer l'ensoleillement du chemin, il faut savoir que toute ramure de plantation ne doit pas dépasser l'aplomb du bord du chemin, c'est loin d'être le cas sur celui ci, alors que chacun regarde un peu en l'air au droit de leur parcelle avant de se plaindre.